

Avis émis le : **22-11-2006**  
Numéro du dossier : **A06-AC-20**

Conformément à :

- \_ la réglementation du Conseil du patrimoine de Montréal (règlements 02-136 et 02-136-1),
- \_ la Loi sur les biens culturels (chapitre IV),
- \_ l'article 89,5 de la Charte de la Ville de Montréal.

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis.

DEMANDEUR D'AVIS		LIEU VISÉ	
Nom :	Conseil du patrimoine de Montréal	Bâtiment ou site visé :	Résidence privée
Personne contact :		Adresse :	1594, boulevard Gouin Est
Adresse :	303, rue Notre-Dame E, 1 <sup>er</sup> étage Bureau 1.150	Arrondissement :	Ahuntsic-Cartierville
Arrondissement :		Lot (s) :	
Code postal :	H2Y 3Y8	Statut juridique :	
Téléphone :	514-872-4055	- Provincial :	
Télécopieur :	514-872-2235	- Municipal :	Site du patrimoine Sault-au-Récollet
Courriel :	cpm@ville.montreal.qc.ca	- Fédéral :	
		Autre reconnaissance :	Voie panoramique et patrimoniale

## NATURE DES TRAVAUX

Changement des fenêtres sur les trois faces du bâtiment, à l'exception de l'agrandissement arrière.

## AUTRES INSTANCES

Le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement devra émettre une recommandation au conseil d'arrondissement.

## HISTORIQUE

Cette maison est la moitié d'un ensemble d'habitation jumelée, 1592 et 1594, boulevard Gouin Est, construite au début des années 1940.

Une demande de changement des fenêtres de la maison jumelle, située au 1592, boulevard Gouin Est, a reçu une recommandation favorable du Comité consultatif de Montréal sur la protection des biens culturels, en 1993.

## DESCRIPTION DU PROJET

Les fenêtres coulissantes en aluminium blanc, présentement en place, seraient remplacées par des fenêtres à battant, en aluminium blanc à l'extérieur et en pvc blanc à l'intérieur.

## ANALYSE DU PROJET

Le modèle de fenêtre sélectionné est de même type que celui qui est présentement en place sur la section jumelle de l'édifice.

Selon les informations recueillies, ce modèle ne correspond pas au modèle d'origine qui était une fenêtre à guillotine, donc chaque baie vitrée était subdivisée d'un meneau horizontal. Les ouvertures de grandes dimensions étaient comblées de deux fenêtres à guillotine, côte à côte. Une fenêtre fixe, qui pourrait être d'origine, subsiste encore sur la face latérale de la maison.

Or cette modification vise l'uniformité du traitement des ouvertures sur cet ensemble de maison jumelées et contribue ainsi à l'uniformité du paysage. Par contre le caractère propre de cette architecture, n'est pas entièrement tenu en compte puisque cette fenestration n'est pas représentative du type de fenêtres d'origine.

Plusieurs interventions dans l'environnement immédiat de la maison ont fait usage des modèles de fenêtres contemporains sans référence aux types de fenêtres d'origine.

## Avis du Conseil du patrimoine de Montréal

Le Conseil recommande de revenir au type de fenêtre d'origine.



La présidente

Le 22 novembre 2006